



Mémo de la note n°DCSG-2013/N 16879 DU 05 DEC 2013

## Objet

Compte-rendu partiel de la réunion du CE du 04 décembre 2013 relative à l'examen du document de politiques et procédures en matière d'évaluation environnementale et sociale de la BOAD. Dossier N°197-13-CE (UGEDD)

## Argumentaire / Résumé des points clés

Le Comité des Engagements (CE) s'est réuni le mercredi 04 décembre 2013 à 10 H dans la salle des Conseils sous la présidence de Monsieur M'Baye THIAM, Conseiller Spécial du Président, Président du CE, à l'effet d'examiner le document de politiques et procédures en matière d'évaluation environnementale et sociale de la BOAD en vue de sa soumission au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du processus d'accréditation de la Banque.

En déclaration liminaire, le Directeur de l'UGEDD a situé le contexte de l'élaboration dudit document par l'UGEDD avec l'appui du Consultant Global Lead, et souhaite vivement sa validation par le CE en vue de la poursuite du processus d'accréditation de la Banque au FEM pour lequel le Panel des Experts se réunit le 5 décembre 2013. Le Consultant a, quant à lui rappelé les grandes étapes du processus ayant conduit à l'acceptation du dossier de la BOAD au niveau de la première étape d'examen de sa candidature d'accréditation comme entité régionale de mise en œuvre des projets FEM. Ainsi, la Banque fait partie des 11 entités régionales retenues dans le monde parmi 17 candidatures avec cependant certaines conditionnalités à remplir au nombre desquelles la mise aux normes de la Banque Mondiale tant de ses politiques et procédures environnementales et sociales que de ses normes fiduciaires. Le renforcement des capacités de la Banque en vue de l'application de ces normes est également une de ces conditionnalités.

A l'issue de cet exposé, les principales questions ont tourné autour des enjeux de l'accréditation de la Banque auprès du FEM au point de la soumission au CE d'un document aussi volumineux, pour examen en moins de 48 heures. Par ailleurs, le Président du CE est de nouveau revenu sur les conséquences éventuelles d'un non envoi des documents au FEM avant la date butoir indiquée du 05 décembre 2013 et a voulu savoir s'il était possible de différer cet envoi. En tout état de cause, si l'avis du CE est nécessaire, les membres devraient disposer de suffisamment de temps pour examiner le dossier.

En réponse, le directeur de l'UGEDD a fait savoir que c'était l'unique opportunité que la Banque devrait saisir étant entendu qu'il a été reproché aux institutions traditionnelles de mise en œuvre des projets FEM telle que la Banque Mondiale leur éloignement des zones d'exécution des projets. De plus, la Banque devrait bénéficier de frais de gestion représentant 8% du coût des projets mis en œuvre. Par ailleurs, le Consultant a ajouté qu'il est à craindre que cette opportunité d'ouverture offerte par le FEM aux institutions financières régionales comme la BOAD ne puisse être renouvelée avant 10 à 20 ans car due à une décision prise au cours d'une des Conférences des Parties aux Conventions environnementales adoptées par les Nations Unies. En outre, pour lui, non seulement les politiques et procédures E&S soumises à examen au CE ont été expurgées de certaines dispositions contraignantes et difficiles à mettre en œuvre dans les anciens documents de la Banque mais aussi, la Banque pourrait toujours apporter des améliorations aux documents envoyées au FEM.

Pour l'Environnementaliste, le document en dehors des procédures, est pratiquement une copie de la première version de la politique environnementale de la Banque adoptée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en 2003.

Pour le représentant de la DAJ, il est mentionné dans le premier document de politique environnementale de la Banque que les procédures opérationnelles environnementales devront être élaborées en vue de la mise en œuvre de la politique.

Suite à ces éclairages, le Président du CE a conclu de la possibilité de l'envoi au FEM du document des politiques et procédures environnementales et sociales de la BOAD en raison i) des contraintes de délais imposés par le FEM ; ii) de l'absence de contradiction entre ledit document et le document initial de procédure E&S de la Banque adopté en 2003 par le Conseil des Ministres de l'UMOA et iii) l'assurance apportée par l'UGEDD et le Consultant qu'il s'agit de bonnes pratiques reconnues au plan international et qu'il existe des possibilités d'amélioration dudit document même envoyé au FEM. En conséquence, le Président du CE a instruit l'UGEDD d'organiser des séminaires au bénéfice des structures opérationnelles pour internaliser le document.

Suite aux réponses apportées sur les questions d'ordre technique visant l'amélioration du document, il a été procédé à son examen page par page.

